

**CA13 08 0590**

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1er octobre 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement rend hommage au lauréat du prix Opération patrimoine architectural de Montréal 2013, Catégorie résidentielle à Saint-Laurent, M. Gilles Cousineau pour sa propriété située au 735, rue Tait. Il souligne la contribution inestimable des lauréats de l'Opération patrimoine architectural à la richesse et à la qualité de notre milieu.

---

**CA13 08 0591**

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 1er octobre 2013.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 1er octobre 2013, tel que modifié, en ajoutant au point 20.30 le dossier relatif à l'approbation d'un projet d'acte entre la Ville et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour diverses transactions immobilières (sommaires décisionnels 11332331008 et 1112431003).

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0592**

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 3 septembre 2013 et de la séance spéciale du 9 septembre 2013 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 3 septembre 2013 et de la séance spéciale du 9 septembre 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0593**

**Première période de questions du public, de 19 h 39 à 20 h 26**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Denise Geraghty, du 1615, Edouard-Laurin, appartement 3 :

- Elle remercie François Buteau pour la réparation des lampadaires.
- Les antennes satellites qui sont situées en façade sont interdites et nous devons les installer sur les balcons. Un permis est-il nécessaire?

*Réponse (Alan DeSousa) : le règlement fut modifié en 2011. Il est réglementé par le CRTC. Nous avons effectivement un règlement à cet effet et oui un permis est nécessaire pour éviter la pollution visuelle.*

**Le 1er octobre 2013**

Des autobus stationnent devant chez elle sur Édouard-Laurin.

*Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit essentiellement des autobus de la STL et de l'AMT. Nous sommes toujours à analyser des pistes de solutions.*

- Demandes pour le commandant Shuster.

*Réponse (Alan DeSousa) : il lui demande de communiquer avec le commandant.*

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Il s'interroge sur le fonds de pension des fonctionnaires.
- Secteur Bois-Franc : pourquoi combiner les panneaux d'arrêt et les dos d'âne?
- La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a décidé de mettre des caméras dans les écoles. Êtes-vous d'accord?

*Réponse (Alan DeSousa) : c'est le Conseil des commissaires de la Commission scolaire qui gère les écoles.*

- Il demande de l'information sur les luminaires du point 20.12 à l'ordre du jour.

Monsieur Sébastien Carillo, du 1598, rue Decelles :

- Il remercie le Conseil pour les travaux sur Sainte-Croix.
- Il remercie le Conseil pour la voie réservée sur Côte-Vertu, mais il sera interdit de rouler en vélo sur la voie réservée.
- Est-ce qu'il y a aura de la signalisation supplémentaire?

*Réponse (Alan DeSousa) : on attend les résultats du projet-pilote sur Viau pour la voie partagée par les autobus et les vélos.*

- À Québec, c'est autorisé et en Europe ça fonctionne. Pourquoi un projet-pilote?
- Est-ce qu'il y aura une tolérance du Service de la police en attendant?

*Réponse (Alan DeSousa) : c'est une question de sécurité et nous devons attendre les résultats du projet.*

- Il suggère une meilleure synchronisation des feux à l'intersection Côte-de-Liesse et Sainte-Croix (en direction nord). Il est difficile de tourner à gauche vers l'ouest à partir de Ville Mont-Royal.

Madame Véronique Lorient, du 2939, rue Guy-Hoffman :

- C'est un plaisir d'habiter l'arrondissement.
- Elle demande de baisser les balises pour la construction d'une école. Les conditions environnementales coûtent 5 millions \$.

*Réponse (Alan DeSousa et Véronique Doucet) : La Commission scolaire est propriétaire depuis février 2013. Le CCU a étudié les plans soumis le 5 septembre. L'échéancier pour l'ouverture de l'école demeure l'automne 2014. L'arrondissement facilite le dossier.*

- Elle demande un terrain de tennis au parc Philippe-Laheurte et le plan d'aménagement du parc.

Monsieur Marc Badey, du 815, rue Muir :

- Dépôt de la lettre pour la construction du garage de la STM et l'étagement du chemin de fer.

---

**CA13 08 0594**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500020) :

CONSIDÉRANT que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ;

CONSIDÉRANT que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;

*Le 1er octobre 2013*

CONSIDÉRANT	que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 6 au 12 octobre 2013 <i>Semaine de la prévention des incendies</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent sous le thème « Sitôt averti, sitôt sorti! »
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour d'octobre de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0595**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500022) :

CONSIDÉRANT	que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;
CONSIDÉRANT	l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 19 au 26 octobre 2013 <i>Semaine des bibliothèques publiques</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour d'octobre de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0596**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500023) :

CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
CONSIDÉRANT	l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
CONSIDÉRANT	la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2013 <i>Semaine québécoise de réduction des déchets</i> , et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour d'octobre de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0597**

**Le 1er octobre 2013**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500024) :

- CONSIDÉRANT que la semaine du 20 au 26 octobre 2013 a été désignée Semaine nationale Parents-Secours au Canada et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;
- CONSIDÉRANT que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace ;
- CONSIDÉRANT que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi ;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 20 au 26 octobre 2013 *Semaine nationale Parents-Secours* dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour d'octobre de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0598**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500021) :

- CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 21 au 27 octobre 2013 ;
- CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;
- CONSIDÉRANT que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;
- CONSIDÉRANT que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;
- CONSIDÉRANT que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2013 *Semaine de la citoyenneté du Canada* dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour d'octobre de l'année deux mille treize.

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0599**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500025) :

CONSIDÉRANT	qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix ;
CONSIDÉRANT	que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voix à une ère de paix ;
CONSIDÉRANT	que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2013 <i>Semaine des anciens combattants</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour d'octobre de l'année deux mille treize.

---

**CA13 08 0600**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'installation des panneaux de vitesse à DEL en zone scolaire.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'installation des panneaux de vitesse à DEL en zone scolaire.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0601**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130069005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif de Saint-Laurent.

2.- D'approuver les critères de sélection, la grille d'évaluation et la pondération utilisés lors de l'analyse des soumissions.

ADOPTÉ.

---

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0602**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175021 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour trois ans.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0603**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175020 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour trois ans.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0604**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058013 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de reconstruction du terrain de basketball du parc Marlborough, du terrain de basketball, d'une partie du terrain de balle et de divers mobiliers sportifs au parc Saint-Laurent, ainsi que des travaux d'installation d'un filet pour les terrains de soccer du parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de reconstruction du terrain de basketball du parc Marlborough, du terrain de basketball, d'une partie du terrain de balle et de divers mobiliers sportifs au parc Saint-Laurent, ainsi que des travaux d'installation d'un filet pour les terrains de soccer du parc Philippe-Laheurte.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0605**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058014 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager et la construction d'un parc canin dans l'espace vert de l'extension du parc Guillaume-Bruneau.

**Le 1er octobre 2013**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager et la construction d'un parc canin dans l'espace vert de l'extension du parc Guillaume-Bruneau.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0606**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058015 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de reconstruction d'une partie du parc Dr-Bernard-Paquet.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de reconstruction d'une partie du parc Dr-Bernard-Paquet.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0607**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058019 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de reconstruction des terrains de tennis du parc Hartenstein.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de reconstruction des terrains de tennis du parc Hartenstein.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0608**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175019 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 1er octobre 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0609**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175022 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 850 arbres à divers endroits pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 850 arbres à divers endroits pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0610**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058016 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement du module de jeux dans l'aire de jeux des 6 à 12 ans au parc Gohier.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement du module de jeux dans l'aire de jeux des 6 à 12 ans au parc Gohier.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0611**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378026 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition des luminaires à DEL afin de remplacer les existants vétustes sur les poteaux d'Hydro-Québec.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition des luminaires à DEL afin de remplacer les existants vétustes sur les poteaux d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0612**

**Le 1er octobre 2013**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136121003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'une section *Transport* dans l'application mobile *Saint-Laurent en mouvement*.

ATTENDU la résolution numéro CA13 08 0070 adopté à la séance de conseil du 5 février 2013 et octroyant un contrat de 27 178,94 \$ à la firme Les Éditions Greencopper inc. le contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'une application mobile dans le cadre du projet *À la découverte de Saint-Laurent (Saint-Laurent en mouvement)*;

ATTENDU qu'il y a lieu de concevoir et développer le module de la section *Transport* de l'application mobile, et ceci avec une vision à long terme en offrant le soutien post-implantation;

ATTENDU la soumission de Les Éditions Greencopper inc. datée du 18 septembre 2013;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les Éditions Greencopper inc.** le contrat pour la réalisation d'une section *Transport* dans l'application mobile *Saint-Laurent en mouvement*.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1136121003 : 6 323,56 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024088.00000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0613**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175015 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'arbres en 2014 et au printemps 2015 dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie – Demande de soumissions 13-13135.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Pépinière Dominique Savio Itée	112 173,69 \$ (corrigé)

ATTENDU que certaines essences d'arbre ne sont pas disponibles chez la Pépinière Dominique Savio Itée;

ATTENDU qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres en 2014 et printemps 2015 en précisant notamment les quantités approximatives de chaque espèce d'arbres, leur grosseur, ainsi que les normes de qualité exigées par l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Pépinière Dominique Savio Itée** le contrat pour l'acquisition d'arbres en 2014 et au printemps 2015 dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 août 2013, totalisant la somme de 112 173,69 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175015 : 107 295,51 \$) :

2430.0013000.304768.07163.56509.015019.0000.000000.000000.00000.00000

3.- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres en 2014 et printemps 2015 dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.

ADOPTÉ.

---

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0614**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058020 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des divers travaux de génie civil - Demande de soumissions 13-506.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

	<b>Groupe Qualitas inc.</b>	<b>Solmatech inc.</b>	<b>Labo S.M. inc.</b>
<b>VOLET 1</b>	<b>65 871,57 \$ (corrigé)</b>	70 523,08 \$	77 218,31 \$ (corrigé)
<b>VOLET 1 - NOTE</b>	19,13	17,26	16,14
<b>VOLET 2</b>	<b>22 101,74 \$ (corrigé)</b>	24 918,36 \$	24 149,53 \$ (corrigé)
<b>VOLET 2 - NOTE</b>	57,01	48,86	51,61
<b>VOLET 3</b>	6 987,72 \$ (corrigé)	<b>5 597,56 \$</b>	7 135,35 \$
<b>VOLET 3 - NOTE</b>	180,22	217,51	174,66

ATTENDU que la soumission de Groupe ABS inc. n'a pas été considérée, le soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage au pointage intérimaire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Qualitas inc.** le contrat pour les volets 1 et 2 des services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des divers travaux de génie civil, soit les travaux d'aménagement de parcs et autres travaux de réfection, au prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 3 septembre 2013, totalisant les sommes de 87 973,31 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'octroyer à la firme **Solmatech inc.** le contrat pour le volet 3 des services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des divers travaux de génie civil, soit le dépôt à neige Thimens et Sartelon, au prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 30 août 2013, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier numéro CTA1133058020) :
  - 6430.3011003.801150.07165.54390.000000.0000.149935.000000.15010.00000  
31 503,48 \$
  - 6101.7713014.801150.07165.54301.000000.0000.149273.000000.15025.00000  
31 503,48 \$
  - 6430.3011003.801150.07165.54390.000000.0000.149935.000000.15010.00000  
21 140,59 \$
  - 2430.0010000.304758.03001.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000  
5 354,13 \$

ADOPTÉ.

**CA13 08 0615**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549013 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux du système d'éclairage du terrain de soccer au parc Philippe-Laheurte – Demande de soumissions 13-031.

**Le 1er octobre 2013**

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Site intégration Plus inc.</b>	<b>348 443,67 \$ (corrigé)</b>
Nelect / Le Saux inc.	406 209,09 \$
Bruneau Électrique	408 726,29 \$ (corrigé)
Systèmes Urbains inc.	476 434,60 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	490 448,30 \$ (corrigé)

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Site Integration Plus inc.** le contrat pour les travaux du système d'éclairage du terrain de soccer au parc Philippe-Laheurte, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 septembre 2013, totalisant la somme de 348 443,67 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CC34549013 : 333 290,65 \$) :

6101.7713014.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

**CA13 08 0616**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058018 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux d'implantation d'un nouveau feu de circulation au carrefour Grenet/Laval - Demande de soumissions 13-034.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Construction N.R.C. inc.</b>	<b>60 372,12 \$</b>
Installume inc.	60 840,84 \$
Nélect / Le Saux inc.	93 830,94 \$
Systèmes Urbains inc.	118 045,97 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction N.R.C. inc.** le contrat pour l'exécution de travaux d'implantation d'un nouveau feu de circulation au carrefour Grenet/Laval, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 septembre 2013, totalisant la somme de 60 372,12 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CC33058018 : 57 746,67 \$) :

6101.7713002.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0617**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549015 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues - Demande de soumissions 13-512.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>C'Sellé (2008) inc.</b>	<b>21 737,60 \$ (corrigé)</b>
Environnement Routier NRJ inc.	43 427,21 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	49 012,46 \$
Scellements J.F. inc.	50 719,41 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **C'Sellé (2008) inc.** le contrat pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 septembre 2013, totalisant la somme de 21 737,60 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134549015 : 20 792,28 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024090.00000.00000

ADOPTÉ.

**CA13 08 0618**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378023 relatif à la soumission reçue pour les travaux de réfection de la fontaine décorative à la mairie d'arrondissement - Demande de soumissions numéro 13-032.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et les prix soumis sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>Volet 1</b>	<b>Volet 2</b>	<b>Volet 3</b>	<b>TOTAL</b>
Piscines Soucy inc.	228 380,36 \$	283 993,02 \$	117 333,42 \$	629 706,80 \$

ATTENDU que les prix de la soumission reçus dépassent de beaucoup l'estimation des coûts des travaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De rejeter la soumission pour les travaux de réfection de la fontaine décorative à la mairie d'arrondissement - Demande de soumissions numéro 13-032.

ADOPTÉ.

**CA13 08 0619**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378016 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans, des devis et la surveillance des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage, de chaussée, de bordure et de trottoir de la rue Claude-Henri-Grignon - Demande de soumissions 13-016.

*Le 1er octobre 2013*

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
<b>Axor Expert-Conseils inc.</b>	<b>83 104, 67 \$ (corrigé)</b>	<b>15,52</b>
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	82 425,58 \$ (corrigé)	14,92
Les Services exp inc.	93 497,67 \$	14,01
CIMA+	105 227,94 \$	12,33
Les consultants S.M. inc.	98 234,07 \$	12,22

ATTENDU que les soumissions de Cegertec Worley Parsons inc. et Beaupré Hurens inc. n'ont pas été considérées, les soumissionnaires n'ayant pas obtenu la note de passage au pointage intérimaire;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Axor Experts-Conseils inc.** le contrat pour la préparation des plans, des devis et la surveillance des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage, de chaussée, de bordure et de trottoir de la rue Claude-Henri-Grignon, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 mai 2013, totalisant la somme de 83 104,67 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1134378016 : 79 490,64 \$) :  
2430.0010000.304700.01301.54590

ADOPTÉ.

**CA13 08 0620**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378019 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits – Demande de soumissions 13-028.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3	VOLET 4
<b>Groupe Triforce inc.</b>	<b>344 465,10 \$</b>	1 094 611,67 \$	<b>265 139,71 \$</b>	<b>967 972,76 \$ (corrigé)</b>
Groupe Hexagone s.e.c.	347 543,14 \$	997 765,30 \$	267 766,88 \$ (corrigé)	1 293 006,97 \$ (corrigé)
TGA Montréal inc.	535 311,07 \$ (corrigé)	1 745 072,50 \$ (corrigé)	422 584,86 \$ (corrigé)	1 410 438,18 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire pour le volet 2, soit la firme Groupe Hexagone s.e.c., n'a pas obtenu à ce jour l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF);

ATTENDU que le volet 2 sera octroyé ultérieurement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Triforce inc.** le contrat pour les volets 1, 3 et 4 des travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits, au prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 juin 2013, totalisant les sommes de 344 465,10 \$ pour le volet 1, de 265 139,71 \$ pour le volet 3 et de 967 972,76 \$ pour le volet 4, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

**Le 1er octobre 2013**

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1134378019 et engagement de gestion CC34378019) :

6430.3009004.801150.03103.57201.000000.0000.132002.000000.17030.00000  
329 485,10 \$

2430.0010000.304711.03103.55402  
142 249,31 \$

6430.9500998.801150.03103.57201.000000.0000.131876.000000.17030.00000  
722 844,42 \$

6430.3009004.801150.03103.57201.000000.0000.132002.000000.17030.00000  
60 784,12 \$

6101.7712042.802712.03107.57201.000000.0000.148841.00000.17030.00000  
1 207 984,16 \$

ADOPTÉ.

**CA13 08 0621**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019011 relatif à l'achat d'une licence d'utilisation pour le Projet interactif *Voisins*.

ATTENDU que dans le cadre de la démarche RUI Chameran, un projet de réalisation de webdocumentaire est en voie de réalisation;

ATTENDU la démarche initiée pour faire un dépôt de projet au Fonds des médias du Canada ayant pour objectif d'obtenir des sommes additionnelles pour le développement d'un projet interactif intitulé *Voisins*;

ATTENDU que l'achat d'une licence d'utilisation permettra à l'arrondissement d'utiliser, pour une période de sept ans, le programme créé incluant tous les éléments technologiques ayant été développés dans le cadre de ce projet;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser l'achat d'une licence d'utilisation de 12 647,25 \$, taxes incluses, pour le Projet interactif *Voisins*.

2.- D'approuver la convention s'y rattachant.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134019011 : 12 097,25 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024089.00000.00000

ADOPTÉ.

**CA13 08 0622**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133650004 relatif à la disposition de matériels informatiques désuets en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour écoles du Québec (OPEQ).

ATTENDU la résolution numéro CG13 0019 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 16 janvier 2013 et approuver l'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour écoles du Québec (OPEQ) afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017;

ATTENDU que l'arrondissement doit se départir de postes informatiques désuets entreposés à la mairie de l'arrondissement dont la liste est jointe au présent sommaire décisionnel;

**Le 1er octobre 2013**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non-lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec).

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0623**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175018 relatif à une dépense additionnelle pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat d'abattage et d'essouchement d'arbres.

ATTENDU la résolution numéro CA11 08 0629 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011 et octroyant à Arbo Design inc. un contrat de 233 385,92 \$ pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour trois ans (soumission 11-044);

ATTENDU que certaines conditions météorologiques extrêmes ont nécessité plusieurs interventions urgentes;

ATTENDU que suite à des inspections, plusieurs abattages ont dû être prescrits pour assurer la sécurité du public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier une dépense additionnelle de 18 890,39 \$ au contrat octroyé à Arbo Design inc. pour des travaux supplémentaires d'abattage et d'essouchement d'arbres.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA11130175018 : 18 068,89 \$) :

2430.0010000.304719.07163.55401.014713.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0624**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231025 relatif à une dépense en faveur de Vidéotron s.e.n.c. pour le déplacement des installations souterraines localisées sur les terrains de l'Aéroport de Montréal en bordure de l'autoroute A-13, dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0305 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et approuvant un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec, et approuvant un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société Aéroports de Montréal (ADM) des infrastructures construites par cette dernière afin de desservir le lot 3 731 871 du cadastre du Québec;

ATTENDU la résolution numéro CM13 0600 adoptée par le Conseil municipal du 17 juin 2013 et acceptant, conformément au 2<sup>o</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid;

ATTENDU que dans le cadre du projet, Vidéotron doit procéder au démantèlement de quatre câbles de télécommunication cumulant 620 fibres optiques pour les remplacer par deux nouveaux câbles sur une distance de près de 1200 mètres, le tout devant être localisé dans de nouveaux conduits devant être construits par la Commission scolaire English Montreal (CSEM) le long du lien routier entre le Chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 1er octobre 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 202 930,88 \$ en faveur de Vidéotron s.e.n.c. pour le déplacement des installations souterraines localisées sur les terrains de l'Aéroport de Montréal en bordure de l'autoroute A-13, dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (194 105,88 \$) :

6101.7708037.801150.03107.54390.000000.0000.148194.000000.17020.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0625**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231026 relatif à une dépense en faveur de Hydro Québec pour l'enfouissement de la ligne aérienne localisée sur les terrains de l'Aéroport de Montréal en bordure de l'autoroute A-13, dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0305 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et approuvant un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec, et approuvant un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société Aéroports de Montréal (ADM) des infrastructures construites par cette dernière afin de desservir le lot 3 731 871 du cadastre du Québec;

ATTENDU la résolution numéro CM13 0600 adoptée par le Conseil municipal du 17 juin 2013 et acceptant, conformément au 2<sup>o</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid;

ATTENDU que l'enfouissement de ce réseau de distribution temporaire doit faire partie des travaux de construction du massif de la Commission de services électriques de Montréal (CSEM) qui inclura les réseaux de télécommunications, le réseau d'éclairage de rue et le réseau de bouclage de moyenne tension d'Hydro-Québec;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 160 000 \$ en faveur de Hydro Québec pour l'enfouissement de la ligne aérienne localisée sur les terrains de l'Aéroport de Montréal en bordure de l'autoroute A-13, dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (154 041,97 \$) :

6101.7708037.801150.03107.54390.000000.0000.148194.000000.17020.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0626**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133679009 relatif à une dépense en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

ATTENDU la résolution numéro CG13 0335 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 29 août 2013 et concluant une entente cadre d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 13-12670 (entente 882505);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense maximale de 733 540,50 \$ en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

**Le 1er octobre 2013**

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1133679009 : 701 640,50 \$) :

2430.0010000.304716.03121.56505.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0627**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130069006 relatif au dernier versement des contingences à la firme Pomerleau inc. pour le projet de construction d'une bibliothèque.

ATTENDU la résolution CA11 080487 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2011 et octroyant à la firme Pomerleau inc. le contrat pour les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, pour un montant total de 24 717 377,17 \$;

ATTENDU la résolution CA12 080589 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2012 et autorisant une dépense additionnelle de 341 775 \$ pour la construction de la nouvelle bibliothèque;

ATTENDU la résolution CA13 080203 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 avril 2013 et autorisant une dépense additionnelle de 686 700 \$ pour la construction de la nouvelle bibliothèque;

ATTENDU qu'il est requis d'autoriser un montant additionnel pour procéder au paiement du certificat de progrès final tenant compte des directives de changement à finaliser, des coûts pour les conditions hivernales supplémentaires et de la réclamation de l'entrepreneur quant à la prolongation de chantier;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser le dernier versement des contingences à la firme Pomerleau inc. pour le projet de construction d'une bibliothèque.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130069006 : 381 237,50 \$) :

6430.301001.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0628**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130069007 relatif une dépense additionnelle au contrat octroyé à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour le processus de certification LEED de la Bibliothèque du Boisé.

ATTENDU la résolution CA10 08 0072 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 et octroyant un contrat au montant maximal de 2 336 462 \$ à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale;

ATTENDU la résolution CA11 08 0634 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011 et autorisant une dépense additionnelle de 98 812,51 \$ au contrat octroyé à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium / Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale, entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 98 812,51 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat additionnel au consortium Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour procéder à la documentation des crédits en vue du processus d'obtention de la certification LEED;

**Le 1er octobre 2013**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 44 480,25 \$ au contrat octroyé à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour le processus de certification LEED de la Bibliothèque du Boisé.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130069006 : 42 890,25 \$) :  
6430.3010001.801150.07231.54390.000000.0000.127263.000000.22040.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0629**

Soumis sommaires décisionnels numéros 1133231008 et 1112431003 relatifs à diverses transactions à intervenir entre la Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Ville de Montréal.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080074 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er février 2011 et autorisant la signature d'une lettre d'intention entre la Ville et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour diverses transactions immobilières dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU les résolutions numéros CA12 080017, CA12 080428 et CA12 080899 adoptées par le Conseil d'arrondissement à ses séances des 10 janvier, 5 juin et 4 décembre 2012 et approuvant les addendas 1, 2 et 3 modifiant la lettre d'intention du 23 février 2011 avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ayant pour but de régulariser plusieurs situations irrégulières entre les parties;

ATTENDU la résolution numéro CA12 080158 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mars 2012 et approuvant le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le lot 4 937 026 du cadastre du Québec aux fins d'y construire un Complexe sportif, sans contrepartie monétaire mais en considération d'un droit d'usage pour deux terrains de soccer dans le Complexe sportif;

ATTENDU que la Ville souhaite acquérir le stationnement Ouimet sud (lot 3 982 793 du cadastre du Québec) qu'elle utilise déjà comme stationnement public en vertu d'un bail qu'elle renouvelle d'année en année avec la CSMB;

ATTENDU que la CSMB souhaite acquérir une partie du lot 4 967 307 (anciennement trois parcelles constituées d'une partie des lots 4 412 063, 4 412 064 et 1 164 920) qu'elle utilise déjà comme stationnement pour le Centre Léonard-De Vinci;

ATTENDU que la Ville et la CSMB souhaitent régulariser la propriété de la voie d'accès commune au Centre Léonard-De Vinci et à la future Bibliothèque du Boisé;

ATTENDU que la Ville requiert une servitude d'utilité publique de 35 mètres de profondeur à partir de l'emprise du boulevard Thimens sur toute la longueur du terrain appartenant à la CSMB ainsi qu'une servitude d'utilité publique d'environ 20 mètres de largeur pour l'entretien, le maintien et la réparation de l'égout collecteur Leduc existant, de 3,35 mètres de diamètre;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville:

- 1.- Retire de son domaine public, les assiettes des fonds servants faisant l'objet des servitudes décrites aux paragraphes 2.01, 2.02 et 2.03.02 du projet d'acte, soit une partie des lots 4 967 306 et 4 967 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
- 2.- Retire de son domaine public le lot décrit au paragraphe 3.01 du projet d'acte, soit une partie du lot 4 967 306 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**Le 1er octobre 2013**

- 3.- Retire de son domaine public l'immeuble 2 décrit au Chapitre III du projet d'acte, soit le lot 4 967 307.
- 4.- Constitue les servitudes de passage décrites aux paragraphes 2.01 et 2.02 du projet d'acte.
- 5.- Constitue un droit d'usage aliénable pour un bassin de rétention en faveur de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, selon les termes et conditions décrites au Chapitre II du projet d'acte.
- 6.- Autorise la greffière-adjointe de la Ville de Montréal à signer l'acte faisant l'objet du présent sommaire.

De recommander aux instances de la Ville d'approuver les éléments du projet d'acte qui relèvent de leurs compétences et par lequel la Ville:

- 1.- Constitue la servitude faisant l'objet de l'article 2.03 du projet d'acte, soit une servitude sur le lot 4 937 025 pour l'installation et l'entretien d'un égout.
- 2.- Échange avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys les terrains faisant l'objet du Chapitre III du projet d'acte aux termes et conditions qui y sont décrits, soit les lots 3 982 793 et les lots 4 967 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le tout consenti sans soulte, tel qu'entendu dans la lettre d'intention approuvée préalablement entre les parties et conformément au projet d'acte.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0630**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050014 relatif à la vente de livres usagés le 20 octobre 2013 dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

ATTENDU que dans le but de maintenir un niveau de qualité et d'actualité de ses collections, les bibliothèques doivent éliminer régulièrement des documents périmés et abîmés;

ATTENDU que cet événement valorise la réutilisation des collections en permettant un deuxième usage et est un exemple de consommation responsable rejoignant le principe de réemploi, fondement du développement durable;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la tenue d'une vente de livres usagés qui se tiendra au Centre des loisirs, le 20 octobre 2013, de 10 h à 17 h, dans le cadre de la *Semaine des bibliothèques publiques du Québec*.
- 2.- D'autoriser, après la vente, d'offrir les livres non vendus aux écoles et aux différents organismes du milieu pour leurs différents besoins.
- 3.- D'autoriser, par la suite, d'offrir les documents restants aux organismes internationaux qui viennent en aide aux pays en développement.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0631**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050015 relatif au bail de la Boutique d'articles de sports de l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU la résolution CA08 080122 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mars 2008 et renouvelant le bail de la Boutique d'articles de sports de l'aréna Raymond-Bourque avec monsieur Stéphane Leprohon pour l'exploitation de la Boutique d'articles de sports de l'aréna Raymond-Bourque, du 1er juin 2008 au 31 mai 2013;

ATTENDU la résolution numéro CA08 080597 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 septembre 2008 et autorisant le transfert du bail de la Boutique d'articles de sport de l'aréna Raymond-Bourque à Ateliers Sportifs J.H. pour l'exploitation de la Boutique d'articles de sports, aux mêmes conditions et termes signés par monsieur Stéphane Leprohon, le 14 avril 2008 et autorisant la signature d'un bail avec Ateliers Sportifs J.H.;

**Le 1er octobre 2013**

ATTENDU que le bail actuel de la boutique de sport de l'aréna Raymond-Bourque est arrivé à terme le 31 mai 2013;

ATTENDU que les Ateliers sportifs J.H. ainsi que la division des sports et des installations désirent renouveler le bail pour une période supplémentaire de 56 mois;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'un bail avec Ateliers Sportifs J.H. pour une période de 56 mois, aux conditions énoncées au bail, pour la période du 1er octobre 2013 au 31 mai 2018.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0632**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019010 relatif à une convention de cession de droit de propriété intellectuelle à la firme Picbois Productions dans le cadre du projet de réalisation du web-documentaire du quartier Chameran.

ATTENDU la résolution CA13 080076 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 février 2013 et approuvant une entente de service avec la compagnie Picbois Productions pour la conception, la réalisation et la production d'un web-documentaire en lien avec la démarche de RUI Chameran-Lebeau;

ATTENDU que dans le cadre dudit projet, la firme Picbois Productions souhaite déposer une demande de soutien financier au Fonds des médias du Canada pour la réalisation d'un web-documentaire et d'une application interactive intitulée *Voisins*;

ATTENDU que pour le dépôt de projet au Fonds des médias du Canada, Picbois Productions doit être le détenteur des droits de propriété intellectuelle des documents audio-visuels, produits jusqu'à maintenant, intitulés *Chameran: un village dans la ville*;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver une convention de cession de droit de propriété intellectuelle à la firme Picbois Productions dans le cadre du projet de réalisation du web-documentaire du quartier Chameran.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0633**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019008 relatif à un don à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 47<sup>e</sup> journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent oeuvrant auprès des démunis;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 47<sup>e</sup> journée Fèves au lard, le 4 octobre 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA11340190085 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0634**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019009 relatif à un don à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134019009: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0635**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134500019 relatif à un don pour souligner la participation des employés de Saint-Laurent à la Course Saint-Laurent.

ATTENDU que dans le cadre du volet Santé physique du Programme Santé et mieux-être, l'arrondissement de Saint-Laurent s'était engagé à faire un don à Centraide au nom des employés qui participeraient à la Course Saint-Laurent 2013;

ATTENDU que vingt-quatre employés ont relevé le défi;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 250 \$ à Centraide pour souligner la participation des employés de Saint-Laurent à la Course Saint-Laurent.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134500019 : 250 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491 0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0636**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299029 relatif à une subvention à la Légion Royale Canadienne, section Saint-Laurent, en soutien à ses activités pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 500 \$ à la Légion Royale Canadienne, section Saint-Laurent, en soutien à ses activités pour l'année 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299029 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0637**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050016 relatif à des subventions à différents organismes dans le cadre du Programme d'Intervention Milieu Jeunesse - édition 2013-2014.

ATTENDU la résolution numéro CM11 0162 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 21 mars 2011 et approuvant un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes, et autorisant la réception d'une somme de 8 195 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2014;

ATTENDU que l'entente triennale retient trois axes d'intervention, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et la lutte au racisme et à la discrimination;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans le cadre du Programme d'Intervention Milieu Jeunesse - édition 2013-2014 :

- 1.- D'octroyer une subvention de 6 050 \$ à Les YMCA du Québec, Centre Y Saint-Laurent pour la réalisation du projet Coopérative Jeunesse de service.
- 2.- D'octroyer une subvention de 9 330 \$ au Centre Communautaire Bon Courage pour la réalisation du projet Éveil à la citoyenneté par les arts et la culture.
- 3.- D'octroyer une subvention de 9 837 \$ à la Maison des Jeunes de Saint-Laurent pour la réalisation du projet Culture et art urbain.
- 4.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.
- 5.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (demandes d'achat 315457, 315459 et 3154625) :

2101.0010000.101272.05803.61900.016491  
6 253 \$

2101.0014000.111203.07289.61900.016491.0000.000743  
18 964 \$

ADOPTÉ.

**CA13 08 0638**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135005004 relatif à l'octroi de subventions pour la réalisation de sept projets dans le cadre de l'édition 2013 - 2014 du Programme des Initiatives familiales et/ ou interculturelles.

ATTENDU que l'édition 2013-2014 du Programme Initiatives familiales et/ou interculturelles alloue un montant maximum de 5 000 \$ par projet;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver les projets sélectionnés dans le cadre du programme Initiatives familiales et/ou interculturelles 2013-2015 pour un montant total de 25 000 \$.
- 2.- D'accorder aux organismes suivants une subvention associée à leur projet respectif :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
CARI Saint-Laurent	Développer son cœur d'enfant	3 000 \$
COSSLComité Immigrant	Formations et ateliers pour la semaine québécoise des rencontres interculturelles	1 500 \$
COCLA	Ateliers Gastronomiques : Je suis capable d'apprendre votre culture	3 000 \$
Maison des familles de Saint-Laurent	Les enfants jouent, les parents apprennent	2 600 \$

*Le 1er octobre 2013*

Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit	Festi'santé	5 000 \$
Au cœur de l'enfance / Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent	Bouger ensemble /Atelier de ressourcement parental	5 000 \$
Comité logement	Leaders Chameran : pour une meilleure qualité de vie	4 900 \$

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1135005004 : 25 000 \$) :

2430.001000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0639**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050013 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à une résident de Saint-Laurent pour sa participation au Championnat canadien junior de baseball qui s'est tenu à Darmouth, en Nouvelle-Écosse, eu 15 au 19 août 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 276,55 \$ à Samuel Vandry-Groleau, représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation au Championnat canadien junior de baseball qui s'est tenu à Darmouth, en Nouvelle-Écosse, eu 15 au 19 août 2013, et ce en échange des pièces justificatives.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132050013 : 276,55 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0640**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136275005 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à une résident de Saint-Laurent pour sa participation aux 19e Jeux de Maccabi à Jérusalem, en Israël, qui se sont tenus du 18 au 30 juillet 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 700 \$ à Mark Fajertag, représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation au 19e Jeux de Maccabi à Jérusalem, en Israël, qui se sont tenus du 18 au 30 juillet 2013, et ce en échange des pièces justificatives.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA11362750053 : 700 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0641**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050019 relatif à un don de 30 000 \$ pour l'achat et l'installation d'estrades au terrain de football du parc Saint-Laurent.

ATTENDU que dans le cadre des festivités de la 100<sup>e</sup> coupe Grey, RONA et la ligue canadienne de football ont mis sur pied le programme *Retour au jeu* afin de rénover des installations de football dans huit communautés canadiennes;

ATTENDU que pour le Québec, le parc Saint-Laurent a été choisi pour la rénovation de certains équipements;

ATTENDU que les estrades pour les spectateurs et partisans du terrain de football ont été déterminées pour ce projet;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un don de 30 000 \$ de RONA pour l'achat et l'installation d'estrades au terrain de football du parc Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0642**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050017 relatif à un addenda au bail intervenu entre le YMCA Saint-Laurent et la Ville, à la reconduction du bail et du protocole d'entente pour une période d'un an pour l'utilisation de la piscine et du gymnase situés au 1745, boulevard Décarie à Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution CA10 080356 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mai 2010 et approuvant le projet de bail entre la Ville et Les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745, boulevard Décarie, commençant le 1er juin 2010 pour le gymnase, les vestiaires, les espaces de stationnement et le comptoir d'accueil, et le 1er septembre 2010 pour la piscine, l'entrepôt adjacent à la piscine et le local du surveillant de piscine, se terminant dans tous les cas le 31 décembre 2013, avec renouvellement automatique pour un terme additionnel de six mois, à moins d'avis contraire donné par la Ville;

ATTENDU la résolution CA10 080357 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mai 2010 et approuvant le projet de protocole d'entente relativement à l'utilisation par la Ville des locaux et équipements de Les YMCA du Québec et aux services offerts à la Ville par Les YMCA du Québec pour les activités aquatiques et l'accueil, dans le cadre du bail à intervenir entre la Ville et Les YMCA du Québec pour la location d'un gymnase et d'une piscine sis au 1745 boulevard Décarie, du 1er juin 2010 au 31 décembre 2013 pour le gymnase, les vestiaires, les espaces de stationnement et le comptoir d'accueil, et du 1er septembre au 31 décembre 2013 pour la piscine, l'entrepôt adjacent et le local du surveillant de piscine;

ATTENDU que l'ouverture du Complexe sportif, avec sa palestre gymnique et sa piscine 25 mètres est prévue pour décembre 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger l'entente d'un an avec le YMCA comprenant un bail pour le gymnase et un protocole d'entente pour la piscine et l'offre de services aquatiques;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver un addenda au bail intervenu entre le YMCA Saint-Laurent et la Ville.
- 2.- D'autoriser la reconduction du bail et du protocole d'entente pour une période d'un an, aux mêmes conditions, pour l'utilisation de la piscine et du gymnase situés au 1745, boulevard Décarie à Saint-Laurent.
- 3.- D'autoriser une dépense de 405 700 \$ à cet effet.
- 4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1132050017) :

*Le 1er octobre 2013*

2430.0010000.304732.07151.55201.000000.0000.000000.000000.000000.00000  
163 000 \$

2430.0010000.304732.07121.55201.000000.0000.000000.000000.000000.00000  
242 700 \$

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0643**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050018 relatif à l'adhésion au Programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisirs (VATL) proposé par l'organisme AlterGo.

ATTENDU que l'organisme AlterGo propose la mise en place et la promotion d'une vignette qui accorde la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne de 12 ans et plus ayant une limitation fonctionnelle et nécessitant une aide lors de la visite des lieux touristiques et de loisirs;

ATTENDU que AlterGo s'engage à promouvoir les organisations de Montréal qui acceptent VATL, à promouvoir la VATL auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles à Montréal et à fournir aux entreprises qui acceptent VATL une trousse promotionnelle incluant une affichette indiquant leur participation au programme;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'adhésion au Programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisirs (VATL) proposé par l'organisme AlterGo.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0644**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130664006 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

9<sup>e</sup> édition de la soirée d'huîtres de la  
Fondation du Musée des maîtres et artisans du Québec  
et de la fondation du Cégep de Saint-Laurent  
Le vendredi 25 octobre 2013  
9 billets

715 \$

Soirée italienne de la Fondation Ailes du papillon  
Centre des loisirs de Saint-Laurent

Le samedi 16 novembre 2013 -  
2 billets

70 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130664006 : 785 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0645**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1132314006).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 août et le 24 septembre 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 24 septembre 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0646**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818007 relatif au renouvellement de la convention avec VertCité pour le maintien du programme Éco-quartier Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080912 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 décembre 2010 et renouvelant l'entente avec l'organisme Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (C.R.A.B.E.) pour les années 2011 à 2013;

ATTENDU que l'organisme VertCité (anciennement le Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (CRABE)) gère le programme depuis 2004 et travaille en concertation et en collaboration avec les citoyens et les organismes du milieu afin de mettre en oeuvre des actions de sensibilisation auprès des citoyens, des institutions et des commerces de Saint-Laurent pour développer des projets en développement durable;

ATTENDU que l'organisme a réalisé avec satisfaction la programmation prévue dans le plan d'action et est bien implanté au sein de la population;

ATTENDU que le renouvellement de la convention avec VertCité permet de conserver l'expertise qui a été développée et s'inscrit dans les objectifs du Plan local de développement durable de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De renouveler l'entente avec VertCité pour l'année 2014.
- 2.- Approuver une subvention totale de 140 000 \$ à VertCité pour l'année 2014.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA11308188007 : 140 000 \$) :

2430.0010000.304748.04349.61900.016207.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0647**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547025 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 3625 - 3655, rue Jean-Gascon dans la zone H07-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre la construction de deux habitations multifamiliales ayant des cases de stationnement pour visiteurs à l'intérieur, des climatiseurs en façade et dont les accès véhiculaires et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal des séances tenues les 6 février 2013 et 4 avril 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation

**Le 1er octobre 2013**

mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 3625 au 3655, rue Jean-Gascon dans la zone H07-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 14 août 2013, concernant les points suivants :
  - a.- l'aménagement de cases requises pour visiteurs à l'intérieur;
  - b.- l'utilisation du revêtement métallique comme revêtement extérieur sur des parties du bâtiment;
  - c.- l'aménagement de deux accès véhiculaires donnant sur la rue Jean-Gascon alors que le règlement autorise un accès par rue;
  - d.- les espaces de rangement aux étages ainsi qu'au sous-sol.
- 2.- De refuser une dérogation mineure pour les propriétés situées du 3625 au 3655, rue Jean-Gascon dans la zone H07-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage pour les climatiseurs en façade sur les balcons.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0648**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547027 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3925, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone S07-049 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel dont le revêtement extérieur et la profondeur de deux marquises ne respectent pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0649**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547028 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2138 au 2166, rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës en utilisant un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130902,);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

*Le 1er octobre 2013*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 2138 au 2166, rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës en utilisant un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis le 16 septembre 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0650**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547029 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3565, rue Tétrault dans la zone H03-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiètement dans les marges avant et arrière et d'autoriser l'agrandissement arrière de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 6. c) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130903);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3565, rue Tétrault dans la zone H03-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans les marges avant et arrière et d'autoriser l'agrandissement arrière de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière, tel que représenté sur les documents soumis à la présente séance, au autant qu'il n'y ait pas d'empiètement des fondations dans la marge arrière.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0651**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547030 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7400, route Transcanadienne dans la zone B14-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation de matériaux de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 6. d) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130904);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

*Le 1er octobre 2013*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7400, route Transcanadienne dans la zone B14-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation de matériaux de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0652**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547031 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1700, rue Filion dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0653**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547032 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 949, rue Maheu dans la zone H15-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement arrière de cette habitation unifamiliale jumelée en ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne.

ATTENDU qu'à l'item 6. f) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130906);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 949, rue Maheu dans la zone H15-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement arrière de cette habitation unifamiliale jumelée en ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0654**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 3015 au 3017, rue Saint-Charles dans la zone H15-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un solarium en empiétant dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 6. g) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130907);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 3015 au 3017, rue Saint-Charles dans la zone H15-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un solarium en empiétant dans la marge arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

**CA13 08 0655**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547034 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2662, rue Saint-Charles dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 6. h) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130908);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2662, rue Saint-Charles dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

**CA13 08 0656**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547035 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2200, boulevard Thimens dans la zone H12-048 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'empiètement dans les marges prescrites dans le cadre d'un projet particulier (PPCMOI) déjà autorisé.

*Le 1er octobre 2013*

ATTENDU qu'à l'item 6. i) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130909);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2200, boulevard Thimens dans la zone H12-048 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement dans les marges prescrites dans le cadre d'un projet particulier (PPCMOI) déjà autorisé, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0657**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547036 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4950, rue Lévy dans la zone B06-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser une localisation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 6. j) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130910);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4950, rue Lévy dans la zone B06-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser une localisation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0658**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547037 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3838, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour un bâtiment commercial un accès véhiculaire ne respectant pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de deux habitations multifamiliales situées aux 3625 - 3655, rue Jean-Gascon dans la zone H07-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 6 février 2013 et au mois d'avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de deux habitations multifamiliales situées aux 3625 - 3655, rue Jean-Gascon dans la zone H07-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis à la présente séance et les nouveaux plans présentés le 14 août 2013, aux conditions suivantes:

- 1.- le dépôt d'un plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site identifiant les espèces à planter et leur localisation et montrant le traitement de la dénivellation entre le terrain de la future école donnant dans le prolongement de la rue Claude-Henri Grignon de façon à assurer qu'il n'y ait pas un écart trop important entre les deux terrains;
- 2.- de prévoir l'emplacement sur le toit pour une antenne satellite ainsi que, pour chaque unité, d'une gaine d'accès à la dite antenne ainsi qu'au câble;
- 3.- que les appareils de climatisation soient intégrés au bâtiment ou situés sur le toit de celui-ci;
- 4.- que le transformateur en front du boulevard Cavendish soit dissimulé.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique couleur Mayo de la compagnie Belden, une brique dans les tons de beige ainsi qu'un revêtement métallique ou de la brique de couleur brun foncé commercial.

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547040 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 349 257 à 5 349 265 en front de la rue du Borée et la construction de huit habitations unifamiliales contiguës du 2138 au 2166, rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. b) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130903);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 349 257 à 5 349 265 en front de la rue du Borée et la construction de huit habitations unifamiliales contiguës du 2138 au 2166, rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté dans les plans soumis le 19 septembre 2013.

*Le 1er octobre 2013*

Les murs extérieurs seront recouverts de briques dans les tons de rouge « Dublin », « Sahara », « Tudor », « Flaminco III », « Victoria », « Louisiane », « Flaminco II », « Anthémis », « Champlain » de la compagnie Hanson, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0661**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547041 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale isolée située au 3565, rue Tétrault dans la zone H03-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. c) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130703);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale isolée située au 3565, rue Tétrault dans la zone H03-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en autant qu'il n'y ait pas d'empiètement des fondations dans la marge arrière.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge « cheribourg » de la compagnie Hanson, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0662**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547042 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du revêtement extérieur du bâtiment industriel situé au 7400, route Transcanadienne dans la zone B14-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. d) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du revêtement extérieur du bâtiment industriel situé au 7400, route Transcanadienne dans la zone B14-005 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de céramique rouge de la compagnie Ceramex et de panneaux solaires de couleur noire, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0663**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1640, rue Lépine dans la zone H13-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

*Le 1er octobre 2013*

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. f) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130906);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1640, rue Lépine dans la zone H13-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge de couleur « Bélice » de la compagnie Hanson, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0664**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547044 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2200, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. g) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130907);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2200, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté dans les plans soumis le 26 septembre 2013.

Le mur extérieur de la façade principale est recouverte de déclin de bois de couleur « dune » de la compagnie GoodFellow, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0665**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547045 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation bifamiliale isolée située aux 1358-1360, rue Cartier dans la zone H16-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. h) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130908);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 1er octobre 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation bifamiliale isolée située aux 1358-1360, rue Cartier dans la zone H16-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

L'ouverture du mur extérieur de la façade principale est recouverte de brique de même couleur que l'existant, les balustrades sont en aluminium blanc et la toiture de la galerie est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0666**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547046 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1950, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. i) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130909);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1950, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts d'un parement en fibre de bois de type « Canexel » de couleur gris « pierre de rivière », ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0667**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547047 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 4747, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone B10-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. j) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130910);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 4747, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone B10-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de bonifier la plantation sur le terrain et de recouvrir le toit de l'agrandissement d'une membrane de couleur pâle.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux métalliques de couleur blanc « Imperial » de la compagnie Kingspan, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0668**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547048 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 1025, boulevard Marcel-Laurin dans la zone I12-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. l) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130912);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 1025, boulevard Marcel-Laurin dans la zone I12-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, tout en assurant le verdissement et la plantation d'arbres dans l'espace libéré suite à la démolition.

Les murs extérieurs touchés par la réfection seront recouverts de blocs de béton architecturaux de couleur beige « dune » de la compagnie Permacon, de brique de couleurs « Osiana matt », « Taupe matt » et « Burlington matt » de la compagnie Hanson, ainsi que de panneaux métalliques de couleur brun foncé de la compagnie Vicwest, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0669**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547049 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 2350, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. m) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120318);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 2350, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le cadrage des fenêtres est de couleur « Blanc » au lieu de couleur « Kaki ».

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0670**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547050 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale jumelée au 4725, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

*Le 1er octobre 2013*

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. o) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale jumelée au 4725, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0671**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547051 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et des enseignes pour le bâtiment commercial situé au 1737, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. q) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130913);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures et des enseignes pour le bâtiment commercial situé au 1737, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme de telle sorte que:

- 1.- la pierre sous les fenêtres au rez-de-chaussée sera remplacée par de la brique « Sonoma Matt » de format normande;
- 2.- la brique en façade sera remplacée par de la brique « Sundance Matt » de format « Metric Modular »;
- 3.- le détail des briques au dessus des fenêtres à l'étage sera récupéré;
- 4.- une bande en brique brune installée au dessus des fenêtres du rez-de-chaussée (en continue) permettra de créer un lien avec les bâtiments voisins;
- 5.- à l'étage, de nouvelles fenêtres à battant de couleur « brun commercial » seront installées;
- 6.- les portes menant aux logements seront remplacées par des portes vitrées également de couleur « brun commercial »;
- 7.- l'auvent existant sera remplacé par trois auvents de couleur brune. L'enseigne, localisée sur l'auvent central, sera éclairée par trois luminaires de type « col-de-cygne ».

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0672**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547058 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 535, boulevard Décarie dans la zone C16-037 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

*Le 1er octobre 2013*

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0673**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547053 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un plan d'ensemble pour le bâtiment situé du 885 au 889, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. t) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130916);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un plan d'ensemble pour le bâtiment situé du 885 au 889, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0674**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547055 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 983, boulevard Décarie dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. c) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130918);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 983, boulevard Décarie dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 24 septembre 2013, à la condition que les enseignes non-autorisées en vitrine soient enlevées.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0675**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547056 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 238 560 à 5 238 564, 5 279 290 à 5 279 304 et 5 279 312 à 5 279 313 en front des rues des Équinoxes, du Nordet et des Montérégiennes dans les zones H08-017 et H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. d) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130919);

*Le 1er octobre 2013*

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 238 560 à 5 238 564, 5 279 290 à 5 279 304 et 5 279 312 à 5 279 313 en front des rues des Équinoxes, du Nordet et des Montérégiennes dans les zones H08-017 et H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0676**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547057 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la création du lot 5 370 208 en front de la rue des Équinoxes dans la zone H08-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. e) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130920);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la création du lot 5 370 208 en front de la rue des Équinoxes dans la zone H08-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0677**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547054 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier la façade d'un commerce faisant partie du centre d'achat situé au 3610, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. b) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130917);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier la façade d'un commerce faisant partie du centre d'achat situé au 3610, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

*Le 1er octobre 2013*

Le mur extérieur est recouvert de bloc architectural à face éclatée fini roc art de couleur beige pour la partie basse, et fini acrylique fini Monaco de couleur crème, gris et brun pour les éléments verticaux.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0678**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1150, rue Décarie ainsi que l'installation d'enseignes dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. a) de la séance tenue le 11 septembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1150, rue Décarie ainsi que l'installation d'enseignes dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1.- favoriser un revêtement de maçonnerie pour le volume de deux étages au coin sud ouest;
- 2.- fournir un plan d'aménagement paysager avec les essences d'arbres à planter dans l'aire du stationnement;
- 3.- fournir un plan identifiant la localisation des équipements techniques prévus en considération à la zone d'habitation adjacente à l'ouest;
- 4.- bonifier le verdissement en front du bâtiment.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux d'aluminium prépeints de couleur grise « Alpha Centauri » et de couleur rouge « RAL3020 » de la compagnie Panfab ainsi que de pierre artificielle de couleur chamoise de la compagnie Shouldice, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0679**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, visant à modifier le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificat et plus particulièrement l'article « 4.3.9.3 Conditions supplémentaires pour une nouvelle construction ou un agrandissement comportant un espace de stationnement de 20 cases et plus » de façon à prévoir la période pour le calcul de l'ombrage d'un arbre dans une aire de stationnement, soit lorsque la projection de la source lumineuse est directe, visant ainsi l'atteinte de l'indice de canopée prévu au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

---

**CA13 08 0680**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

---

*Le 1er octobre 2013*

**CA13 08 0081**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950041 relatif à l'offre de service du Service du capital humain en matière de dotation des postes en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ATTENDU la résolution numéro CM13 0831 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 27 août 2013 et offrant aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation, conformément à l'offre de service du Service du capital humain et des communications;

ATTENDU que dans une perspective d'efficacité organisationnelle, il y a lieu d'approuver l'offre de service afin de déléguer au Service du capital humain la dotation des postes vacants;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'approuver l'offre de service du Service du capital humain en matière de dotation des postes en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'exception des postes cadres et de certains postes de cols blancs à caractère exclusivement auxiliaire, tels que précisés dans ladite offre;
- 2.- De réclamer le transfert budgétaire de 100 000 \$ pour la dotation et le comblement des postes qui demeurent sur la gouverne de l'arrondissement.
- 3.- D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement de Saint-Laurent, ladite offre de service.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0682**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950044 relatif à la nomination d'un chef de section - sports, loisirs et développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section - sports, loisirs et développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Gérald Delloye au poste de chef de section - sports, loisirs et développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0683**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950046 relatif au prolongement d'un contrat à durée déterminée pour le poste de contremaître - égout et aqueduc.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080324 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2013 retenant les services de monsieur Réjean Aubin comme contremaître – aqueduc et égouts à la Direction des travaux publics, pour une période maximale de huit mois, débutant le 1er mai 2013;

ATTENDU que malgré les efforts consentis à planifier la relève de Monsieur Aubin, le transfert des connaissances n'est pas complété, la période optimale pour le faire étant l'hiver;

**Le 1er octobre 2013**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la prolongation du contrat à durée déterminée afin de retenir les services de monsieur Réjean Aubin comme contremaître - égout et aqueduc à la Direction des travaux publics pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2014.
- 2.- De mandater la directrice d'arrondissement à signer ledit contrat selon les règles en vigueur à la Ville.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0684**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950043 relatif à la création de postes temporaires de fonctionnaires (cols blancs), d'un poste temporaire de col bleu de métier et à l'octroi de stages en ressources humaines et en ingénierie.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer, pour des besoins ponctuels, des postes temporaires pour répondre aux besoins opérationnels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire de préposé principal aux permis pour une durée de 15 mois à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, jusqu'au 31 décembre 2014.
- 2.- À la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe :
  - De prolonger le poste temporaire d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux (ACAPAS) pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2014.
  - D'offrir un stage en ressources humaines d'une durée de 17 semaines, à raison de 28 heures par semaine.
- 3.- À la Direction des travaux publics :
  - De créer un poste temporaire de soudeur – assembleur de machinerie lourdes-forge à la Division de la mécanique, des bâtisses et de l'éclairage des rues, d'une durée de 9 mois, ne dépassant pas le 30 juin 2014.
  - D'offrir trois stages en génie d'une durée de 16 semaines durant l'hiver 2014, soit un stage en génie civil à la Division des études techniques et de l'ingénierie, un stage en génie forestier à la Division des parcs et des espaces verts et un stage en génie mécanique à la Division des bâtiments et de l'éclairage des rues.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0685**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950042 recommandant au Comité exécutif de nommer des représentants au sein du Comité du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent.

ATTENDU la démission, à compter du 27 septembre 2013, de monsieur Sébastien Boulerice à titre de membre et à titre de secrétaire du secrétaire du Comité du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 1er octobre 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. De recommander au Comité exécutif de nommer monsieur Éric Sigouin, employés non syndiqué, à titre de membre du Comité du Régime des rentes de employés de Ville Saint-Laurent, à compter du 9 octobre 2013.
2. De recommander au Comité exécutif de nommer madame Isabelle Bastien, employés non syndiquée, à titre de secrétaire du Comité du Régime des rentes des employés de Ville Saint-Laurent, et ce rétroactivement au 28 septembre 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0686**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2013 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA13 08 0687**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 22 h 05**

Le conseiller Maurice Cohen mentionne plusieurs réalisations de l'arrondissement. Il remercie le maire et ses collègues, les directeurs et les employés pour leur collaboration.

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée qu'il termine son premier mandat. Il le résume en un mot : fierté. Beaucoup d'heures ont été investies et de nombreux projets ont été menés à terme : la nouvelle bibliothèque a reçu entre 1600 et 1800 visites par jour, le Complexe sportif prévu en mars 2015, les rues, la plantation d'arbres, les permis de construction, l'innovation ISO 14001, les certifications LEED dans les projets, la Campagne Jessica, etc. Il rappelle à l'assemblée le décès du conseiller Laval Demers.

Le conseiller Francesco Miele partage son immense souhait de travailler à nouveau avec la population et avec l'administration.

La conseillère Michèle D. Biron est d'accord avec les propos de ses confrères.

En terminant, le maire Alan De Sousa remercie les citoyens du privilège qu'ils lui ont accordé de travailler en collégialité.

---

**CA13 08 0688**

**Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée.

---

**CA13 08 0689**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 16.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire